

## Actualités

N°9, Novembre 2009

KPMG Algérie

### **Règlement n° 09-06 du 18 octobre 2009 portant balance en devises relative aux investissements étrangers directs ou en partenariat**

Pris en application des dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2009, le règlement de la Banque d'Algérie définit les modalités d'application de l'article 58, alinéa 6, tenant à l'exigence faite aux investissements étrangers, qu'ils soient directs ou en partenariat, de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet.

Aux termes du règlement, « La balance en devises, pour chaque projet, est élaborée en tenant compte des éléments suivants :

**- au crédit :**

- les rapatriements en devises provenant de tout apport au titre des investissements y compris le capital social ;
- des produits des exportations de biens et de services ;
- de la part de la production vendue sur le marché national en substitution aux importations ;
- des emprunts extérieurs exceptionnellement mobilisés.

A ces éléments au crédit, s'ajoute la valeur de tout apport en nature importé.

**- au débit :**

- Les transferts vers l'étranger au titre ;
- des importations de biens et de services ;
- des bénéfices, dividendes, tantièmes, jetons de présence, salaires et primes du personnel expatrié ;
- des cessions partielles des investissements ;
- du service de la dette extérieure exceptionnelle ;
- de tout autre paiement extérieur.

Le solde de la balance en devises est la différence entre la somme des éléments de crédit et la somme des éléments de débit. La balance en devises est présentée en équivalent dinars.»

La mise en œuvre de ce règlement pourra être précisée par voie d'instruction.

## Contacts

### **KPMG Algérie S.P.A.**

#### **A Alger**

42, rue Abou Nouas 16035 Hydra  
16035 Alger  
Tel: +213 (0)21 60 02 38  
Fax: +213 (0)21 60 02 29

#### **A Oran**

1, avenue Cheikh Larbi Tebessi  
(ex-avenue Loubet)  
31000 Oran  
Tél. : +213 (0)41 40 59 09  
Fax : +213 (0)41 40 59 10

E-mail : [info@kpmg.dz](mailto:info@kpmg.dz)  
Site web : [www.kpmg.dz](http://www.kpmg.dz)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc.

KPMG Algérie S.P.A., une société par actions au capital social de 100 030 000.00 DZD, inscrite au registre de commerce d'Alger sous le numéro 02B 0018309 16/00 Numéro de Carte d'Immatriculation Fiscale 000216289042735. Siège social : 42, rue Abou Nouas, 16035 Hydra, Alger, Algérie.

© 2009 KPMG International. KPMG International est une coopérative de droit suisse. KPMG Algérie S.P.A. est membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International. Tous droits réservés.

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées de KPMG International, une coopérative de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services professionnels à des clients. Tous les cabinets membres sont des entités juridiques distinctes et indépendantes, comme l'est KPMG Algérie S.P.A., le cabinet algérien membre de KPMG International.